

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
relative au projet de centrale agrivoltaïque au sol
sur la commune de Villers-Agron-Aiguizy

Par arrêté préfectoral du 26 JUIN 2026, la préfète de l'Aisne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de centrale agrivoltaïque au sol, présenté par la société EE AGRISOLAIRE 06, sur des terrains situés à Villers-Agron-Aiguizy (02130)

L'enquête se déroulera du **24 août 2026 à 9h00 au 25 septembre 2026 à 18h00 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale en mairie de Villers-Agron-Aiguizy, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Villers-Agron-Aiguizy. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête publique.

Un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est également ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.democratie-active.fr/villersagronaiguizy-ee-ep/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : villersagronaiguizy-ee-ep@democratie-active.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le dossier complet relatif à l'enquête publique est également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne, rubrique « actions de l'État/consultation et enquête publique/enquêtes publiques/urbanisme » (www.aisne.gouv.fr)

Des informations peuvent être demandées à la société EE AGRISOLAIRE 06 (Impulsion-groupe), auprès d'Eric Virvaux, 30 Place du 25 août, 79340 Vasles (Tel : 06 48 44 82 74)

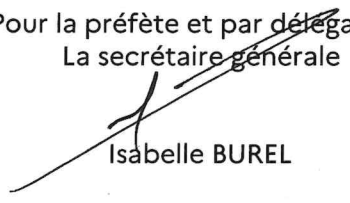
Monsieur Christian ORIGAL est désigné commissaire enquêteur. Il recevra les observations du public en mairie de Villers-Agron-Aiguizy aux jours et heures ci-dessous :

- **lundi 24 août 2026 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 02 septembre 2026 de 16h00 à 19h00**
- **samedi 12 septembre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **jeudi 17 septembre 2026 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 25 septembre 2026 de 15h00 à 18h00**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, en mairie de Villers-Agron-Aiguizy et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Au terme de la procédure, la préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être un permis de construire accordé ou refusé.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale


Isabelle BUREL